

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 774



Du 24 juin 2026

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ENGAGEMENTS SAISON 2026/2027

ÉCHÉANCIER ENGAGEMENTS PAR FOOTCLUBS

CATÉGORIES	PRIX	DATE LIMITE
Séniors D1, D2, D3	140 €	26 juillet 2026
Séniors D4	105 €	26 juillet 2026
Séniors D5	105 €	30 août 2026
U20	26 €	16 août 2026
U17	26 € / par équipe	16 août 2026
U15	26 € / par équipe	16 août 2026
FÉMININES		
Championnat à 8	105 €	16 août 2026
U13 toutes catégories	Gratuit	13 septembre 2026
FUTSAL		
Championnat Séniors	105 €	30 août 2026
Coupe de Savoie (Séniors à U13)	Gratuit	22 novembre 2026
U15 à 8	26 € / par équipe	
U17 à 8	26 € / par équipe	

ENGAGEMENTS SAISON 2026/2027

FESTIVAL U13 PITCH Gratuit
Pas de document d'engagement, les équipes engagées en championnat seront automatiquement engagées.
Une équipe par club

INSCRIPTION VIA L'APPLICATION « FAL » (foot animation loisir) EN DEBUT DE SAISON

U11	Gratuit	13 septembre 2026
U9	Gratuit	20 septembre 2026
U7	Gratuit	20 septembre 2026

Aucun engagement par mail ne sera traité par la commission des Jeunes.

Les desideratas sont à saisir sur FOOTCLUBS
Aucun Désidérata envoyé par mail ne sera pris en compte

SOMMAIRE

Comité Directeur page 2	Commission des Arbitres pages 11 à 13
Secrétariat page 3	Commission Statut de l'Arbitrage.....pages 14 à 16
Commission Sportive pages 4 à 5	Commission de Discipline pages 17 à 18
Commission des Jeunes pages 6 à 9	Annexes : page 19
Commission Féminines page 10	



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 22 juin 2026

Note aux clubs – AG GRIGNON

Les clubs suivants sont amendés de 140 € pour absence à l'Assemblée Générale du 20 juin 2026 à GRIGNON :

- CA MAURIENNE
- F.C PONT
- ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS





SECRÉTARIAT

Réunion du lundi 22 juin 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 15 juin au 22 juin 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS Savoyard - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL – ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY –

Commission d'Appel Disciplinaire :

COGNIN SPORT - C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE –

Commission Sportive:

FC DE HAUTE TARENTEISE (2) - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL - A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - F.C. DES BAUGES - A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - A.S. DE BARBERAZ - U.S. PONTOISE - F. C. CHAMBOTTE - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD - A.S. NOVALAISIEUNE - AIX F.C. - U.S. MODANE - C.A. YENNOIS - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - A.S. MONTAGNY - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE (2) - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - A.S. D'UGINE – COGNIN SP – Hamid MEGUIRECHE – FC ST MICHEL SP – HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY – ASSOCIATION PORTUGAIS CROIX ROUGE

Commission De Discipline

Courrier :

Soufiane TRABELSI (2) - Bernard CAMUS - F.C. LA ROCHETTE – JS CHAMBERIENNE -

Commission Des Arbitres

Hamza BENKEMOUCHE – MADI Ahamada - NGOM Djiga – KARABULUT Mehmet – JUNG Louis - C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE -





Foot SAVOIE



PV N° 774 du 24 juin 2026

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 22 juin 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

Rappel aux clubs :

Les classements officiels pour les montées et descentes seront publiés ultérieurement des dossiers étant actuellement en instance de décision *inutile de téléphoner avant

COURRIER CLUB

LE HAUT CHAMBERY FOOTBALL CLUB : reçu couleurs maillots équipes 1 et 2

U.O. ALBERTVILLE : reçu couleurs maillots équipes 1 et 2

A.S UGINE : reçu couleurs maillots équipes 1 et 2

COGNIN SP : lu et noté, reçu feuille de match papier rencontre D1 du 31 mai 2026

A. PORTUGAIS CROIX ROUGE : reçu couleurs maillots équipes 1 et 2

AS CUINES LA CHAMBRE : lu et noté pour votre demande de jumelage concernant équipes 1 et 2, Il faut utiliser FootClubs pour vos desideratas.

U.S LA RAVOIRE : reçu couleurs maillots équipe 1

U.S CHARTREUSE GUIERS : reçu couleurs maillots équipes 1 et 2

USC AIGUEBELLE : reçu couleurs maillots équipes 1 et 2

NOTES AUX CLUBS

RAPPEL au Clubs : les équipes qui ne repartent pas pour la saison 2026/2027 doivent en informer la commission par mail avant le 28 juin 2026.

Date limite d'engagement obligatoire sur Footclubs Jusqu'au 27 juillet 2026 pour D1/ D2/ D3/ D4.

Merci de renseigner vos demandes de desideratas via Footclubs avant le 27 juillet 2026

Date d'engagement pour la D5 jusqu'au 31 août 2026.

Merci de renseigner obligatoirement vos demandes de desideratas via Footclubs avant le 27 juillet 2026.

Aucun Désiderata non saisi dans les délais impartis sur FOOTCLUBS ne sera pris en considération.



Foot SAVOIE



PV N° 774 du 24 juin 2026

Article 23 – Diminution de Points :

Dans les championnats « Juniors » et Seniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain. Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la même saison.

A. PORTUGAIS CROIX R 1	D1	7 Rouges	Moins-3 POINTS
U.S LA RAVOIRE 1	D2	5 Rouges	Moins-1 POINT
ET. S LE BOURGET DU LAC	D2	8 Rouges	Moins-4 POINTS
F.C DU NIVOLET1	D2	5 Rouges	Moins-1 POINT
F.C SUD LAC 1	D3A	5 Rouges	Moins-1 POINT
A.S NOVALAISIEENNE1	D3A	7 Rouges	Moins-3 POINTS
F.C CHAMBOTTE 3	D3A	5 Rouges	Moins-1 POINT
F.C DU NIVOLET 2	D4A	7 Rouges	Moins-3 POINTS
COGNIN SP 2	D4B	5 Rouges	Moins-1 POINT
A.S CUINES LA CHAMBRE2	D4B	5 Rouges	Moins-1 POINT

Les classements sont consultables sur le site du District, sous *réserve* des éventuelles procédures en cours.

COULEURS MAILLOTS CLUBS

Rappel aux clubs : utiliser l'imprimé couleurs maillots qui se trouve sur le site du district impérativement et mentionner les 3 couleurs obligatoirement. Le document est à retourner compléter avant le 24 août 2026. La commission appliquera l'article 24-2-5 règlement du District après dépassement de cette date.

HOMOLOGATIONS

C.A MAURIENNE 2/ COGNIN SP 2 séniors D4B du 26 avril 2026

Résultat à homologuer :

C.A MAURIENNE 2 : 0 pt, 2 Buts

COGNIN SP 2 : 3 pts, 5 Buts

MATCHS COMMISSIONS COMPETENTES

Dossier en instruction :

Match n° 53975513 D4A du 31 mai 2026 AIX FC 3/F.C SUD LAC

Commission Appel Règlement :

Match D2 N° 53975969 CHAMBERY SPORT 1/ C.A MAURIENNE 1 du 03 mai 2026

La Commission rappelle que seuls les mails venant de la messagerie officielle du club seront pris en compte.

Numéro du club « 000000@laurafoot.net »

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93



COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20 Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 22 juin 2026

CHAMPIONNAT

Classement sous réserve des procédures en cours.

NOTES AUX CLUBS – ENT DRUMETTAZ MOUXY

Suite à 5 cartons rouge moins 1 point de (pénalité) au classement

NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe U20 pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat U20 DISTRICT « ceci ne sera pas un engagement définitif »

Merci de nous informer au plus tôt.

Reçu Prévission d'engagement

ENT VAL D'HYERES – JS CHAMBERIENNE – FC CHAMBOTTE – US GRAND MONT LA BATHIE – GRPT LA SAVOYARDE-FC ST BALDOPH – LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY – FC AIX LES BAINS – FC HAUTE TARENTEISE





Foot SAVOIE



PV N° 774 du 24 juin 2026

U13

Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 22 juin 2026

INFO AUX CLUBS

Afin de préparer les calendriers de la phase d'automne de la saison 2026-2027, la date limite d'inscription de vos équipes U13 est fixée au dimanche 13 septembre à minuit.

Toutefois, plus tôt nous recevons vos engagements, plus tôt nous pourrons finaliser les calendriers.

Nous vous souhaitons une belle intersaison ainsi que de très bonnes vacances, bien méritées.



koésio
CONNEXION NUMÉRIQUE

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de Grenoble
04 79 69 87 60

koésio.com

Impression
Gestion & données
Sécurité
Informatique
Gestion Documentaire
Communication



U7 Édouard FROGER 06 10 56 18 18

Réunion du Lundi 22 juin 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

Plateaux du Printemps 2026 : (amende de 35€)

Festifoot N1/N2 du samedi 30 mai 2026 : clubs amendés ce mercredi 24 juin

- Feuilles de plateaux manquantes :
USC AIGUEBELLE (N1 et N2) ; G.A.P.S. (N1 et N2) ;
- Feuilles d'effectifs manquantes :
FC LA ROCHETTE (N1) ; FC VILLARGONDRAN (N1 et N2) ; US MODANE (N1) ;
G.A.P.S (N1 et N2) ; ST PIERRE SPORT (N1 et N2) ; AS UGINE (N2) ; EF CHAUTAGNE (N2)

Les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les 2 niveaux de pratique (N1 et N2)

Bilan 2025/26 :

Avec un total de 101 équipes engagées au printemps (42 équipes Niveau 1 et 59 équipes Niveau 2), on assiste à un net recul des engagements cette saison (- 30 équipes par rapport à la saison dernière).

Avec 679 licenciés (705 licenciés la saison dernière), cela n'explique pas une baisse si importante du nombre d'équipes engagées.

Pour la seconde année consécutive, la mise en place du F.A.L. a été une réussite (plus de 96% des feuilles de plateaux ont été retournées). Cela nous permet de suivre la pratique (équipes participantes, équipes absentes, équipes n'ayant pas prévenu de leur absence) et d'actualiser / modifier les plateaux avec beaucoup d'efficacité et de facilité.

Cette catégorie n'est malheureusement pas ou plus une priorité pour les clubs (baisse du nombre d'éducateurs formés sur le public cette saison, moins de salariés de clubs présents sur la catégorie, absences régulières des équipes au dernier moment). L'organisation de plateaux à domicile n'est plus souhaitée par de nombreux clubs (baisse de la fidélisation des jeunes).

Des évolutions ont pourtant eu lieu avec la mise en place d'un rythme alterné sur la saison, une organisation par catégorie d'âge à l'automne et une pratique par niveau au printemps.

La Journée Nationale des Débutants a clôturé cette saison. Merci au club de l'UO ALBERTVILLE, pour son implication et son investissement dans l'organisation de cette journée événementielle.

Nous comptons sur tous les clubs jeunes du département, pour s'engager pleinement autour de cette catégorie (moyens humains, qualité de l'encadrement, philosophie des intervenants) pour générer à nouveau une dynamique positive, dès la rentrée prochaine.

Merci à Bernard BERTHET qui est arrivé cette saison dans la Commission des Jeunes. Dans le cadre de ses missions, il a pu nouer de nombreux contacts avec les clubs et les référents de catégorie. Cela nous permet d'avoir un véritable état des lieux de la pratique avec des retours précis sur ce qui se passe le week-end sur les plateaux (climat des rencontres, organisation des clubs, mise en place des directives fédérales, respect des lois du jeu, mise en place du défi technique, etc ...). Nos échanges réguliers témoignent qu'il reste encore beaucoup de travail pour répondre aux préconisations fédérales.

3 grandes priorités fixées pour 2026/2027 : accueillir, faire jouer et assurer un bon climat d'apprentissage (séances et plateaux).



Foot SAVOIE



PV N° 774 du 24 juin 2026

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (amende de 35 €)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 22 juin 2026

CHAMPIONNAT

Classement : sous réserve des procédures en cours

LE MATCH FC LA-ROCHETTE / JS-CHAMBERY a été mis en commission

NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe féminine à huit pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat « féminin seniors ». Ceci ne sera pas un engagement définitif »

Merci de nous informer au plus tôt.

Reçu : Prévission d'engagement

CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL - US ST REMY DE MAURIENNE – AS BARBERAZ – AS UGINE



COSEEC France
Sols et Equipements Sportifs

17 Impasse de la pierre à feu
PME Les Grands Vignes
74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél : 04 50 68 84 20



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du Lundi 22 juin 2026

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA),

Excusés : Mrs Luc ALIX, Jacky MESTACH, Evan BONTRON, Remi LEFEBVRE,

COURRIERS, MAILS

Dossier Arbitre 2026/27 :

-M. Bernard CAMUS (HAUTE TARENTOISE)

-M. Louis JUNG (GFA)

-M. Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE)

-M. Ahamada MADI (indépendant)

-M. Djiga NGOM (GRENOBLE FOOT 38)

-M. Mehmet KARABULUT (indépendant)

REGROUPEMENT des ARBITRES de DEBUT de SAISON 2026 / 2027



Saison 2026/2027

A noter :

L'Assemblée Générale des Arbitres

Aura lieu le **samedi 05 septembre 2026**

Sur le complexe sportif et la salle Polyvalente de **CHIGNIN**

L'heure du RDV : **8H30 impératif**

Pour le test physique

Suivi de l'Assemblée Générale des Arbitres

RENOUVELLEMENT DOSSIER LICENCE ARBITRE - SAISON 2026 / 2027



À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que **le dossier de renouvellement de la licence arbitre** pour la saison 2026/2027 a été adressé par courrier. Ils sont aussi disponibles sur le site du district.

Faites vos démarches administratives au plus vite

Rappel sur le dossier médical :

Pour les arbitres âgés de moins de 18 ans (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir le questionnaire ci-dessous et le renvoyer dûment rempli avec l'ensemble des documents demandés pour votre dossier de renouvellement de licence.

- [DMA Questionnaire mineur 2026-2027 \(moins de 18 ans\)](#)

Si vous répondez « OUI » à au moins une des questions du questionnaire santé, vous devrez passer une visite médicale afin de remplir le

- [DMA et Notice examen 2026/27](#)

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un jeune arbitre District

Nous vous rappelons que si le questionnaire n'est pas correctement complété, votre dossier sera renvoyé.

Pour les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans (au 1er juillet 2026)

Les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans sont soumis à la même procédure que les joueurs majeurs concernant l'examen médical (dossier médical arbitre « DMA » tous les 3 ans et questionnaire pour les deux autres années).

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux « QS-SPORT > DMA – QS – QS – DMA

- [DMA Questionnaire majeur 2026-2027 \(18 à 34 ans\)](#)

Sinon, si au moins une réponse « OUI », vous devrez fournir un DMA

L'échographie cardiaque est toujours **obligatoire**. Les **arbitres officiels** qui ne l'ont pas encore faite devront la joindre au dossier médical.

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un arbitre Séniors District

Pour les arbitres âgés de 35 ans et plus (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir un dossier médical arbitre [dma-unique-l-d-notice-exam-26](#) et faire un ECG de repos + une Epreuve d'effort à visée cardiologique.

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois dans sa vie. Si ce n'est pas le cas, vous devrez réaliser cet examen pour valider votre dossier médical. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.



Foot SAVOIE



PV N° 774 du 24 juin 2026

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue

Quelques conseils pour remplir votre dossier médical :

Merci de veiller à remplir uniquement les informations vous concernant.

Exemple : Si vous avez seulement le dossier médical à compléter, merci de ne pas nous renvoyer le questionnaire santé. Soyez vigilant à ne pas confondre les questionnaires de santé : il en existe un pour les moins de 18 ans et un pour les 18 à 34 ans.

Une fois le dossier complet, il conviendra de le déposer sous pli confidentiel directement au siège du District ou l'envoyer uniquement par voie postale (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

Commission des Arbitres

District de SAVOIE

90 rue Henri OREILLER

73000 CHAMBERY

Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible, pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations de début de saison.

Le délai de rigueur est fixé 15 Aout 2026

Le dossier médical doit être envoyé par l'arbitre au district alors que la demande de licence est à faire par le club d'appartenance via footclubs.

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour être désigné.

Pour information, la demande de licence doit être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2026, délai de rigueur.**

Important: une fois la demande de licence saisie sur Footclubs, le dossier médical doit être transmis sous 60 jours, à défaut, la licence est supprimée, laquelle devra être saisie à nouveau, entraînant une nouvelle date d'enregistrement, ce qui peut entraîner la non-comptabilisation de l'arbitre au titre du Statut de l'Arbitrage renouvelant dans son club, après le 31 Août 2026. (R.G FFF Art. 33 statut de l'arbitrage).

FORMATION FUTSAL - SAISON 2026 / 2027



À L'ATTENTION DES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres qu'une préparation Examen Ligue FUTSAL aura lieu prochainement, en début de saison 2026/2027 sur le mois de septembre 2026

Les conditions :

-Etre majeur et âgé de moins de 42 ANS

-Avoir déjà officié en FUTSAL Départemental ou/et Ligue

Il va de soi que les arbitres s'engagent officiellement par courrier/mail pour suivre ce module de préformation FUTSAL.

En attente d'inscription

Le référent de cette formation est : M. Evan BONTRON, coordonnées Tél : 06 40 72 18 72



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal du 22 juin 2026

Composition de la commission Statut d'Arbitrage :

Président : M. Daniel DESMARIEUX,

Membres représentant les Arbitres : Mrs Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH, Denis CRESTEE,

Membres représentants des Clubs : Mrs Francis MOREL-BIRON, Yves COLLOMB, Daniel MAILLAND-ROSSET,

TABLEAU STATUT ARBITRAGE DISTRICT – SAISON 2025/2026

Vous trouverez ci-joint, en annexe du Pv du District, le tableau de référence du Statut d'Arbitrage des clubs en cette fin de saison.

Validé par la Commission du Statut d'Arbitrage à la réunion du jeudi 11 juin 2026

TABLEAU ARTICLE 41

Précision de l'Article 41

Nombre d'Arbitres

(Lorsqu'un club a présenté des candidats aux formations FIA et qu'ils ont validés le statut d'Arbitrage)

Il en résulte :

***COUVERTURE EN N+2**

1 Arbitre formé en 2024/2025 par le club et
restant à l'arbitrage

Compte au statut d'Arbitrage pour 2
arbitres sur la saison 2026/2027

- Ce règlement n'est valable qu'une seule fois par arbitre formé (norme d'application)

(A la demande des clubs concernés) voir votre référent du club via Arbitrage

Les clubs dont les arbitres sont potentiellement concernés sur la saison à venir (2026 – 2027).

CLUBS	CANDIDATS	SAISON 2024 /25
-------	-----------	-----------------

oct-24

AIX LES BAINS	KHAAJOU A	oct-24
LE BOURGET LE LAC	REIGNER M	oct-24
ST BALDOPH	PAROLINI E	oct-24
ST JEAN MAURIENNE	MAAMRI S	oct-24
ST PIERRE SPORT	GINIAUX J	oct-24

CLUBS	CANDIDATS	SAISON 2024 /25
-------	-----------	-----------------

févr-25

AIX LES BAINS	BELLIR H	févr-25
CHALLES LES EAUX	LEBRETON POTHIN	févr-25
HAUTE TARENTEISE	LE BOLLOCH L	févr-25
NIVOLET	KHELIL H	févr-25
MONTMELIAN	M BACKE M	févr-25



SITUATION DES CLUBS - saison 2025/2026

CLUBS EN INFRACTION au statut d'arbitrage saison 2025 – 2026, District de FOOTBALL de SAVOIE

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

STATUT SENIORS Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2025-2026) :

Règlement : Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories seniors avec **6 joueurs mutés autorisés**.

Arbitres Seniors manquants: La sanction est appliquée sur l'équipe première masculine évoluant au plus haut niveau (excepté pour les clubs nationaux dont l'équipe 2 sera sanctionnée).

- 1 ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 2 ème année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 3 ème année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé en football à 11.

Club	Division Référence	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2026/2027
U. O.ALBERTVILLE	D1	2 arbitres +21 ans	1	1	1ère	120 euros	4 mutés
E. F. CHAUTAGNE	D2	1 arbitre +21 ans	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
ALBERTVILLE FOOT 73	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
A.S.BARBERAZ	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
CHY SPORT 73	D2	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
FC PONT	D4	1 arbitre	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
ET.S.LE BOURGET LAC	D2	1 arbitre +21 ans	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
A. S. NOVALAISE	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
MONTAGNY	D4	1 arbitre	0	1	4ème	480 euros	0 mutés

STATUT JEUNES Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2025-2026) :

Règlement : Arbitres Jeunes manquants : La sanction est appliquée sur l'équipe première Jeune évoluant au plus haut niveau régional ou départemental.

La modification de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories U12 à U18 avec **quatre joueurs mutés autorisés dont 1 mutation hors période**.

- 1 ère année d'infraction : 1 joueur muté en moins.
- 2 ème année et plus : 2 joueurs mutés en moins.
- 3 ème année et plus : aucun joueur muté autorisé

*La catégorie U20, elle reste à six joueurs mutés autorisés.

Club	Catégorie	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2026/2027
F.C. CHAMBERY FOOT 73	U20	1 Arbitre Jeune	0	1	2ème	120 euros	4 mutés en moins
F.C. HAUTE TARENTOISE	U17	1 Arbitre Jeune	0	1	1ère	60 euros	2 mutés en moins



SITUATION DES CLUBS - saison 2024/2025

SECTION 2- ARBITRES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les **deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire **non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

CLUBS DE DISTRICT POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2025/2026 : POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
U.S MODANE	542485	1
J S CHAMBERIENNE	518607	1
F. C NIVOLET	548844	1
US LAISSAUD	530055	1
C.A. MAURIENNE ST JEAN DE MAURIENNE	541586	1

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Note aux clubs :

*Si vous avez des questions concernant
Le statut d'arbitrage sur le District de Football de SAVOIE
La commission du Statut d'Arbitrage se chargera de vous répondre au plus vite.*

	<p>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE</p> <p>UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 22 juin 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – David CORMIER - Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



Foot SAVOIE



PV N° 774 du 24 juin 2026

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 22 juin 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
22/06/2026	COUPE G PILLET U15	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	13/06/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	29/06/2026
22/06/2026	COUPE R TRONCY U17	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	13/06/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	29/06/2026
22/06/2026	COUPE G PILLET U15	Joueur	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	13/06/2026	Auto + 1 match avec sursis	14/06/2026
22/06/2026	COUPE G PILLET U15	Joueur	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	13/06/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	29/06/2026

ANNEXES

- Amendes administratives
- Tableaux « STATUT D'ARBITRAGE »
- Manifestation ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE
- Lutte contre les violences

